



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° 149 spécial publié le 2 octobre 2020**

***Sommaire affiché du 2 octobre 2020 au 1<sup>er</sup> décembre 2020***

## **SOMMAIRE**

### **DRCL**

- Arrêté n°2020-PREF.DRCL-539 du 2 octobre 2020 portant modification de l'arrêté préfectoral n°2020-PREF.DRCL-531 du 25 septembre 2020 portant convocation des électeurs et fixant les modalités des élections des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des relations  
avec les collectivités locales**

**Arrêté n°2020-PREF.DRCL-539 du 2 octobre 2020  
portant modification de l'arrêté préfectoral n°2020-PREF.DRCL- 531 du 25 septembre 2020 portant  
convocation des électeurs et fixant les modalités des élections des représentants des communes, des  
établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats  
intercommunaux et des syndicats mixtes au sein  
de la commission départementale de la coopération intercommunale**

**LE PRÉFET DE L'ESSONNE**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du mérite,

**Vu** le code électoral, notamment son article R30 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-42 à L5211-45 et R5211-19 à R5211-40 ;

**Vu** la loi n°2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination ;

**Vu** la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets; à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Éric JALON, préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne ;

**Vu** le décret du 8 janvier 2019 portant nomination de M. Benoît KAPLAN, administrateur civil hors classe, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

**Vu** l'arrêté n°2020-PREF-DCPPAT-BCA-154 du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. Benoît KAPLAN, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

**Vu** l'arrêté n°2020-PREF-DRCL-484 du 15 septembre 2020 portant composition de la commission départementale de la coopération intercommunale, en formation plénière et restreinte ;

**Vu** l'arrêté n°2020-PREF.DRCL- 531 du 25 septembre 2020 portant convocation des électeurs et fixant les modalités des élections des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

**Considérant** une erreur matérielle dans la détermination du nombre de candidats pour le collège des

syndicats intercommunaux et syndicats mixtes et l'ajustement de la liste électorale de ce même collège ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – L'article 2 de l'arrêté n°2020-PREF.DRCL- 531 du 25 septembre 2020 portant convocation des électeurs et fixant les modalités des élections des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale est modifié comme suit au regard de l'actualisation de la liste des électeurs du collège des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes :

Collège	Nombre d'électeurs
Collège des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes	<u>46</u>

Le reste étant sans modification.

**Article 2** – Suite à une erreur matérielle sur le nombre de candidats à présenter pour le collège des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes, l'article 3 de l'arrêté précité est modifié comme suit :

Collège	Nombre de candidats à présenter
Collège des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département (moins de 6756 habitants)	15
Collège des cinq communes les plus peuplées du département	8
Collège des autres communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	15
Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	23
Collège des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes	<u>3</u>

Le reste étant sans modification.

**Article 8** – Conformément aux dispositions de l'article R421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Durant ce délai de deux mois, les recours administratifs suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

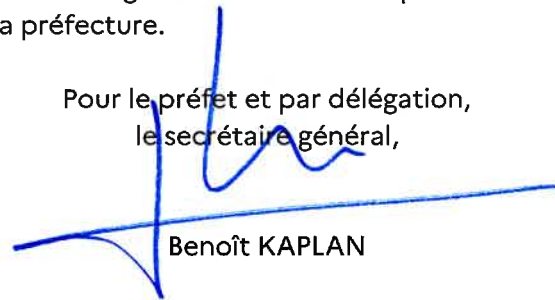
Recours gracieux	Recours hiérarchique
auprès de Monsieur le préfet de l'Essonne	auprès de Madame la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Les recours administratifs interrompent le délai de recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réponse de l'administration, qu'elle soit explicite ou implicite, en application des dispositions de l'article R421-2 et suivants du code précité.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 9** – Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,



Benoît KAPLAN

## Annexe 5 - modificatif

### Liste des électeurs du collège des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes

#### 46 électeurs

Civilité	Nom et prénom	Syndicat
M.	ANDRÉ Nicolas	SIRP d'Authon-la-Plaine, Mérobert, Plessis-Saint-Benoist, Saint-Escobille (AMPS)
M.	BARRET Michel	SMAH de la vallée de l'Yvette (SIAHVY)
Mme	BEAN Nathalie	SI pour l'aménagement et l'entretien de la coulée verte de l'Yvette (SICOVY)
Mme	BLANCHIER Thérèse	SIVU de l'Orme
M.	BLOT Valentin	SIVOM Saint-Aubin – Villiers-le-Bâcle (SIVISA)
M.	BOUSSAINGAULT Jean-Jacques	SM aménagement et gestion du parc naturel régional du Gâtinais français (PNR du Gâtinais français)
M.	BOYER Rémi	SM pour la gestion de l'habitat voyageur (SYMGHAV)
Mme	CAMELOT-GARDELLA Corinne	SI pour l'étude et l'aide aux personnes handicapées du Val d'Orge
M.	CASSAN Clovis	SI de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU)
M.	COCHET Patrice	SIRP de la Vallée de l'Éclimont (SIRPVE)
M.	COURTAS Grégory	SI des quatre rivières des portes de la Beauce
M.	DAMIATI Michaël	SI pour la réalisation et le fonctionnement du CES Crosne - Yerres
Mme	DENIS Huguette	SIRP du Plateau (SIRPP)
M.	DESOUTER Alain	Syndicat des eaux Ouest Essonne
M.	DIONNET Bernard	SM d'élimination des déchets de la région d'Étampes (SEDRE)
M.	DUGOIN Xavier	SI d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau (SIARCE)
M.	DUPERCHE Claude	SI de musique des deux vallées
M.	DURAND Denis	SI de la région de Monthléry (SIRM)
M.	DUVAL Claude	SIVU de l'école maternelle Pomme de Pin (SIVUEMPP)
Mme	GARNIER Christine	SI de mutualisation de services
M.	GEOFFROY Guy	SM de la vallée de l'Yerres et des Sénarts
M.	HÉBERT Gérard	SM études, aménagement et gestion de la base de plein air et de loisirs d'Étampes
M.	HESSE Laurent	Syndicat transport Sud Essonne
Mme	HOUDOUIN Carine	SI des 4 vallées
M.	JOYEZ Alain	SIVU du Val d'Essonne (SIVUVE) SI de la Vallée de l'Essonne (SIVE)
M.	JUBERT Jean-Pierre	SI des eaux de la région du Plessis-Saint-Benoist (SIAEP)
M.	LARREGAIN Laurent	SI de transports de la région de Dourdan
Mme	LE BELLEC Florence	SI pour l'enfance et la jeunesse (SIPEJ)
M.	LECLERC Christian	SI pour la construction et le fonctionnement d'une école intercommunale Champlan - Longjumeau

M.	MARTIN Jérémy	SI pour la gestion du gymnase du collège Pablo Picasso à Saulx-les-Chartreux
M.	MATT Édouard	SI d'électricité et du gaz de la région d'Arpajon (SIEGRA)
M.	MEUNIER Denis	SI pour la construction et la gestion d'une gendarmerie
M.	MITTELHAUSSER Johann	SI d'énergie du Grand Étampois (SIEGE)
M.	MYOTTE Patrick	SI assainissement des communes de Pecqueuse, Limours, Forges-les-bains (SIA)
M.	OLLIER Pierre	SM Massy-Antony-Hauts-de-Bièvre pour le chauffage urbain et le traitement des résidus ménagers (SIMACUR)
M.	OUAREM Brahim	SM Orge-Yvette-Seine (SMOYS)
Mme	PELLION Sylvie	SIRP de Chalo-Saint-Mars, Saint-Hilaire
M.	PERTHUIS Jean	SIRP des Vallées
Mme	PHLIPPOTEAU Elisabeth	SI de restauration municipale Massy-Chilly (SIMRC)
Mme	SIEBENALER Maryvonne	SM aménagement et entretien de la rivière de la Juine et de ses affluents (SIARJA)
M.	SIMONNOT Pascal	SIRTOM du Sud-Francilien
M.	THOMAS Olivier	SM pour l'innovation, le recyclage et l'énergie par les déchets et ordures ménagères (SIREDOM)
M.	VAUDELIN Lionel	SI assainissement de la région de Cheptainville (SIARC)
M.	VÉROTS Dominique	SIVOM du canton de Saint-Germain-lès-Corbeil
M.	VIGIER Jean-François	SM des ordures ménagères de la vallée de Chevreuse
M.	VIGOUROUX Francisque	SM assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB)